Compte - rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 25 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le lundi vingt-cinq novembre,

à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean LEGER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 19

Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : le 18 novembre 2013.

<u>Etaient présents</u>: Jean LEGER, Serge RENAULT, Jean-Claude LABASSE, Annie GARDRAT, Jean-Luc FERRIERE, Paulette HERISSON, Claudine LUCAS, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Josiane CHAUVELIER, Marie-Hélène VADE.

<u>Absents excusés</u>: Jacky JOUBERT, Tony DELAFOSSE, Nathalie LHOMMEAU, Philippe HALLOUIN, Isabelle DUTET, Claude BOULAY, Sébastien MONGE, Nicolas CAUSSE.

Absents non excusés :

Madame Sophie BOULAY a été nommée secrétaire de séance.

1 - Bureau de Poste Place Saint Denis

Les travaux sont presque achevés en vue de l'ouverture le 28 novembre.

2 - Lotissement de la Grande Borde X

Les travaux de voirie définitive de la 10^{ème} tranche sont achevés et parfaitement réalisés.

3 - Maison 6 Rue Courtin

Devis de réhabilitation de cette maison environ 68 000 € hors taxes. Ces travaux seraient réalisés par les employés communaux sauf pour la couverture et les menuiseries.

4 - Maison 15 Rue Porte Vendômoise

Cette maison est à vendre. Le Conseil Municipal souhaite attendre pour prendre une décision.

Observations : Beaucoup de maisons inoccupées dans le centre bourg vont bientôt menacer ruine. Il conviendrait de réfléchir à des solutions pour que le bâti ancien soit réhabilité afin de conserver l'authenticité de notre bourg, le rendre plus accueillant pour y maintenir la population. Une réunion est prévue avec le CAUE le 27 novembre pour ce faire.

5 - Dotation Départementale de Solidarité Rurale

Une demande de subvention DSR sera demandée au Conseil Général pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la Maison 6 Rue Courtin.

6 - Décision Modificative

- Travaux en régie pour un montant de 18 178 €.
- Virement de crédits de 2 000 € pour les travaux obligatoires de désenfumage de la Maison Consigny.

7 - Cimetière

- Le Conseil Municipal accepte l'abandon d'une concession jamais utilisée permettant à la Commune de disposer de ce terrain.
- Acceptation d'un legs d'une somme de 3 048,98 € à charge par la Commune de fleurir et d'entretenir la tombe de la défunte pendant 20 ans.

8 - Tour du Loir et Cher 2014

Le Conseil Municipal accepte que le Tour de Loir et

Cher traverse la ville, moyennant une participation de 180 €.

9 - Incivilités - Vol du camion

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs cas d'incivilités qui affectent la tranquillité des administrés. Le système vidéo-protection, les services de la Gendarmerie nous aident beaucoup.

Vol du camion par effraction dans les ateliers municipaux : indemnisation par l'assurance à l'étude, mais non confirmée.

10 - Mise en œuvre de la réforme scolaire

Monsieur FERRIERE, Président de la Communauté de Communes, fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour mettre en œuvre cette réforme :

- Recrutement d'un grand nombre d'encadrants pour quelques heures, ¾ d'heure ou 1h30mn à des horaires dispersés.
- S'ajoute le problème des transports scolaires : les horaires des écoles ne coïncideront plus avec ceux du Collège.
- Coût financier important et mise en œuvre technique très compliqués.

La Communauté de Communes cherche une solution.

11 - Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2008 lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

Décision 2013-43 : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis l'Entonnoir cadastré C 976 de 106 m2.

Décision 2013-44 : De confier à l'Entreprise CITEOS à 72088 LE MANS CEDEX 9 – les travaux de confection de commande programmée de l'éclairage du parking du Parc Consigny pour un montant de 1 091,95 € TTC.

Décision 2013-45: De confier à EIFFAGE ENERGIE Val de Loire à 37 JOUE LES TOURS – la dépose et pose du système de vidéo-protection – caméra radio - de la Rue Courtin face au dojo sur l'école primaire Rue Saint Denis pour un montant de 3 977,64 € TTC.

Décision 2013-46: Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 12 Rue Chrétien cadastré B 486 de 52 m2 – B 665 de 461 m2 – B 667 de 340 m2 et B 669 de 423 m2 (vente par adjudication).

Décision 2013-47 : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 21 Place du Marché cadastré B 464 de 74 m2.

Décision 2013-48: De contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre un emprunt de 200 000 € pour financer la voirie définitive du Lotissement de la Grande Borde X, au taux fixe de 3,86 % trimestriel pour une durée de 20 ans. Amortissement du capital progressif, échéances constantes.

Décision 2013-49: De contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre un emprunt de 60 000 € pour financer les travaux de conformité d'un local à usage de Bureau de Poste 7 Place Saint Denis au taux fixe de 2,85 % trimestriel pour une durée de 10 ans. Amortissement du capital progressif, échéances constantes.

Décision 2013-50 : De confier à l'Entreprise Lény COUDRAY, à MONDOUBLEAU la réfection de peinture extérieure du mur de l'immeuble sis 1 Rue Leroy pour un montant de 2 156,39 € TTC.

Décision 2013-51: De signer le contrat relatif à la fourniture de gaz naturel et à l'utilisation du réseau public de distribution avec EDF – DCR GC à 37 206 TOURS Cedex 3 pour la piscine pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} décembre 2013.

Décision 2013-52: De confier à ABC Protection Incendie – ZI « Les Portes de Chambord » à 41500 MER l'installation d'un système de désenfumage à la Maison Consigny pour un montant de 1 999,96 € TTC.

Décision 2013-53: Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 21 Rue du Pont de l'Horloge cadastré B 32 de 48 m2 – B 31 (droits indivis) de 48 m2 et Rue du Pont de l'Horloge cadastré B 34 de 57 m2.

Décision 2013-54 : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 42 Rue Creuse cadastré B 992 de 14 m2 et B 996 (1/15^{ème} indivis) de 168 m2.

Questions diverses:

- Il est demandé de réinstaller des bancs en centre bourg.
- Accord pour un diagnostic gratuit afin de mettre en place des actions éducatives auprès des enfants dans les territoires ruraux.